

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Les ministres du Commerce du PTP parviennent à un accord à Atlanta

Après avoir tenté une première fois de conclure les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) à Maui en juillet dernier, les ministres du Commerce des 12 pays du PTP (Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Vietnam) se sont réunis à nouveau à Atlanta, aux États-Unis, du 30 septembre au 5 octobre, pour parvenir à une entente quant aux dernières questions en suspens des négociations. Les 21 et 22 septembre, avant la réunion d'Atlanta, les pays de l'ALÉNA (le Canada, le Mexique et les États-Unis) et le Japon se sont rencontrés pour discuter exclusivement des enjeux relatifs au secteur automobile à San Francisco, aux États-Unis.

Les progrès réalisés lors de cette réunion ALÉNA+Japon ont pavé la voie pour la conférence ministérielle finale. Tôt dans la matinée du 5 octobre, après avoir prolongé plusieurs fois la conférence ministérielle, qui devait à l'origine se terminer le 1^{er} octobre, les 12 pays ont annoncé qu'après plus de cinq ans de négociations intenses, ils étaient finalement parvenus à un accord qui venait conclure les négociations du PTP.

Les trois principaux sujets abordés lors de la réunion d'Atlanta ont été les règles d'origine pour le commerce automobile, l'accès aux marchés pour les produits laitiers de même que l'exclusivité relative aux « produits biologiques » et la durée de protection dont ils devraient bénéficier. Au début, la protection des données associées aux produits biologiques constituait le plus gros problème des pourparlers puisque plusieurs pays, dont l'Australie, le Chili et le Pérou, avaient promis de maintenir leurs règlements internes concernant la protection des données, sans remanier les systèmes déjà acceptés lors d'accords de libre-échange antérieurs.

« Nous utilisons la protection des données pour protéger efficacement notre marché, et nous avons – les

États-Unis, bien sûr – une protection de 12 ans, tandis que certains autres pays ont huit ou dix ans », a expliqué Michael Froman, le représentant pour le commerce des États-Unis. « Dans le cadre du PTP, nous reconnaissons que nous essayons tous d'atteindre cette protection des marchés efficace et d'en arriver à un résultat comparable grâce à divers mécanismes, y compris au moins cinq ans de protection des données en plus d'autres mesures gouvernementales qui peuvent mener à un résultat semblable », a-t-il ajouté.

« [Cela] pourrait prendre sept ou huit ans après les cinq années de protection des données pour que les divers biosimilaires soient approuvés, mais l'objectif est d'avoir un résultat comparable en matière d'incitation à l'innovation, tout en assurant l'accès à des médicaments abordables », a précisé M. Froman.

Cinq heures du matin

La question des produits laitiers avait quant à elle été laissée pour la toute fin. Des décisions relatives à ce sujet très délicat ont même été prises à 5 h du matin le jour où l'accord a été conclu, ont affirmé les ministres du Commerce. Le ministre du Commerce de la Nouvelle-Zélande, qui voulait un accès aux marchés substantiel pour son pays, a déclaré que l'accord conclu relativement aux produits laitiers « va non seulement créer des occasions d'affaires pour les producteurs laitiers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais qu'il va aussi aider, à long terme, à réduire la volatilité [...] C'est sans contredit une bonne nouvelle pour nos producteurs laitiers. »

Ce petit pays, qui compte 4,6 millions d'habitants, produit environ 2,5 % du lait à l'échelle mondiale, mais est responsable « d'un tiers du commerce international » – selon la manière dont on le mesure, a expliqué Tim Groser, ministre du Commerce de la Nouvelle-Zélande. Étant donné les problèmes qu'a dû affronter récemment sa principale entreprise, Fonterra, un bon résultat concernant l'accès aux marchés pour les produits laitiers était essentiel pour que M. Groser puisse vendre l'entente une fois de retour dans son

pays. Les espoirs de M. Groser s'appuyaient sur la capacité de M. Froman à ouvrir le marché canadien des produits laitiers. Les États-Unis, qui ont récemment accru leurs exportations de produits laitiers, voulaient renégocier les aspects relatifs aux produits laitiers de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui ne procuraient aucun avantage direct au secteur laitier, selon le représentant pour le commerce des États-Unis.

Cette entente permettra aux États-Unis de vendre plus de 4 000 tonnes additionnelles de beurre, près de 14 500 tonnes supplémentaires de fromage et plus de 50 000 tonnes supplémentaires de lait liquide au Canada, selon le représentant pour le commerce des États-Unis. Le Canada, pour sa part, se console du fait qu'il n'a offert qu'un « nouvel accès limité aux produits soumis à la gestion de l'offre » (produits laitiers, volaille et œufs).

Ce nouvel accès pour les produits laitiers sera accordé par l'entremise de contingents tarifaires (CT) mis en œuvre progressivement sur cinq ans avec des augmentations égales et ouverts à tous les partenaires du PTP. Le taux de droit applicable dans la limite du contingent serait ramené à zéro au premier jour. Le Canada a affirmé que l'accès accordé aux produits laitiers s'élève à 3,25 % de la production laitière annuelle actuelle.

Dans les autres secteurs faisant l'objet de la gestion de l'offre, l'accès offert correspond à 2,3 % pour les œufs, à 2,1 % pour le poulet, à 2 % pour la dinde et à 1,5 % pour les œufs d'incubation de poulet de chair.

« [N]ous avons réussi à protéger les trois piliers de la gestion de l'offre, qui sont le contrôle de la production, le contrôle des prix et le contrôle des importations », a déclaré Ed Fast, le ministre du Commerce du Canada, le 5 octobre. « Nous croyons avoir atteint un résultat qui reflète les intérêts du Canada à long terme et qui promet un avenir

brillant aux secteurs faisant l'objet de la gestion de l'offre. Les producteurs peuvent maintenant continuer à investir dans leur industrie et à la faire croître. Nous sommes très satisfaits de ce résultat », a ajouté M. Fast.

Processus de ratification

Lorsqu'on lui a demandé comment il planifiait négocier cette entente « historique » sur la scène politique canadienne, étant donné les élections à venir du 19 octobre, M. Fast a fait remarquer qu'il serait « irresponsable de la part du gouvernement du Canada d'abandonner une négociation comme celle-ci et de ne pas défendre les intérêts des Canadiens ».

« Maintenant, sachez qu'après le 19 octobre, le nouveau Parlement canadien devra débattre en profondeur des mérites de cet accord et voter sur ce dernier. Notre rôle était de nous assurer de défendre les intérêts des Canadiens à la table des négociations. Nous sommes très heureux des résultats que nous avons obtenus pour tous les secteurs de notre économie. Ultiment, ce sera au nouveau Parlement de juger du mérite de cet accord », a déclaré M. Fast.

Il reste encore du travail technique, dont de la vérification juridique, à faire avant que le texte soit rendu public, ont indiqué les ministres du Commerce. Lorsque le travail sera terminé, le représentant pour le commerce des États-Unis en avisera le Congrès, et au moins un autre 90 jours s'écoulera avant que le président Barack Obama ne signe l'entente.

Un résumé technique de l'accord du PTP est accessible ici : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-ntp/understanding-comprendre/index.aspx?lang=fra> et <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-ntp/benefits-avantages/index.aspx?lang=fra>.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

